Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =

Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della

Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 124 (1944)

Protokoll: Procès-verbal de la 39me séance (extraordinaire) du Sénat de la

Société Helvétique des Sciences Naturelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sonntag, den 3. September 1944

Vormittags: Sektionssitzungen in den verschiedenen Lokalen.

12.00 Uhr: Spaziergang nach Clavadatsch.

12.45 Uhr: Kurze Feldpredigt ebenda durch Herrn Pfr. Schulthess.

13.00 Uhr: « Marenda » in Clavadatsch mit Unterhaltung; nachher Spaziergang in verschiedenen Richtungen.

15.30 Uhr: Prof. Dr. med. A. Fonio: Der Kampf für den Silsersee mit Demonstration.

16.00 Uhr: Prof. Dr. Rud. Staub: Demonstration der Geologischen Karte der Berninagruppe (im Freien).

17.00 Uhr: Tauchdemonstration der Sektion 9 (Zoologie). 17.00 Uhr: Demonstration der Sektion 10 (Entomologie).

Ab 17.00 Uhr: Hydrobiologische Exkursion: Herr Dr. Burckhardt.

19.30 Uhr: Nachtessen in den Hotels.

21.00 Uhr: Freie Zusammenkunft im Hotel Waldhaus: «Mezzasaira» mit inoffiziellem Ball.

Montag, den 4. September 1944

08.15 Uhr: II. Hauptvortrag im Hotel Waldhaus: Prof. Dr. W. Frei, Universität Zürich: Empfänglichkeit und Widerstandsfähigkeit gegenüber Infektionskrankheiten.

09.15 Uhr: III. Hauptvortrag im Hotel Waldhaus: Prof. Dr. A. Mercier, Universität Bern: «Constantes universelles».

10.30 Uhr: Offizielle Ansprache und Rede des Zentralpräsidenten der S. N. G., Prof. *Tiercy*, Genève.

12.30 Uhr: Mittagessen in den Hotels.

2. Procès-verbal de la 39^{me} séance (extraordinaire) du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

tenue à Sils (Hôtel Waldhaus) le 2 septembre 1944, à 11 h.

Précidence: M. G. Tiercy, Genève, président central.

1. Appel des délégués. Sont présents : 37 délégués.

MM. C.-F. Baeschlin, S. Bays, Ch. Bernard, G. Burckhardt, C. Burri, R. Campell, F. Chodat, A. Ernst, H. Fischer, A. Fonio, R. Florin, E. Gäumann, E. Handschin, B.-P.-G. Hochreutiner, J. Kälin, A. Kreis, A. Küng, R. La Nicca, Ch. Linder, W. Lüdi, Jean Lugeon, R. Matthey, P. A. Mercier, W. Mörikofer, Aug. Müller, B. Peyer, F. de Quervain, M. Reichel, Ed. Rübel, S. Schaub, O. Schlaginhaufen, G. Senn, H. Stähli, R. Streiff-Becker, A. Theiler, G. Tiercy, P. Wenger.

Excusés: MM. W. Bernoulli, A. Buxtorf, E. Cherbuliez, R. Geigy, M. Geiger, P. Gruner, P.-L. Mercanton, A. von Muralt, M. Petitmermet, R. Signer, A. Uehlinger.

Le président central souhaite la bienvenue aux délégués.

Scrutateurs: MM. W. Lüdi et W. Mörikofer, proposés par le président, sont nommés tacitement.

- 2. Le procès-verbal de la 38^{me} séance du Sénat du 4 juin 1944 est adopté sans discussion.
- 3. Nouvelle rédaction proposée pour l'article 1er des statuts de la S. H. S. N. Le président central rappelle les pourparlers qui ont été engagés pour une modification éventuelle de l'art. 1er des statuts de notre société, modification qui consisterait à inscrire «Académie suisse des Sciences » en apposition du titre « Société Helvétique des Sciences Naturelles », et non plus dans la dernière phrase de l'article. Il rappelle également la décision du Sénat, donnant mandat au Comité central pour continuer ses pourparlers, afin qu'on puisse protéger juridiquement les prérogatives de notre association. Le nouveau texte adopté par le Comité central a été expédié à tous les membres du Sénat, qui ont donc eu la possibilité de l'étudier. M. Tiercy fait remarquer que la rédaction allemande présente une petite difficulté par rapport aux rédactions française, italienne et romanche; dans ces trois dernières langues, les expressions « Académie des Sciences », « Classe des Sciences », « Faculté des Sciences », désignent des institutions s'occupant de sciences exactes et naturelles; tandis qu'en langue allemande, le mot «Wissenschaften » sans adjectif concerne en outre les sciences sociales, économiques, politiques, historiques, etc.; il est donc nécessaire d'apporter une précision dans la rédaction en langue allemande. C'est pourquoi le texte proposé conserve l'expression un peu lourde qui figurait jusqu'ici dans la dernière phrase de l'article.

Nous reproduisons ici le texte expédié aux membres du Sénat, compte tenu de quelques modifications de détail proposées par écrit :

La Société Helvétique des Sciences Naturelles — Académie suisse des Sciences — (S. H. S. N.),

Schweizerische Naturforschende Gesellschaft — Schweizerische Akademie der Wissenschaften mathematisch-naturwissenschaftlicher Richtung — (S. N. G.),

Società Elvetica di Scienze Naturali — Accademia svizzera delle Scienze (S. E. S. N.),

Societed Elvetica da las Scienzas natürelas — Academia svizzra da las scienzas — (S. E. S. N.)

est une association jouissant de la personnalité civile. Elle a été fondée en 1815, et sa durée est illimitée. Son siège est au lieu de résidence du Comité central en charge, tant que le Sénat n'en a pas décidé autrement. Elle tient lieu de Conseil National de recherches.

Unter dem Namen ...

besteht eine Körperschaft von unbegrenzter Dauer. Sie wurde im Jahre 1815 gegründet. Ihr Sitz ist am Orte des jeweiligen Zentralvorstandes, wenn nicht durch Senatsbeschluss anders bestimmt wird. Sie handelt als nationaler Forschungsrat.

Le président central informe l'assemblée que M. le Conseiller fédéral Ph. Etter a été tenu au courant, et qu'il a émis le vœu de voir utiliser l'expression « Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften ». Enfin M. Tiercy rappelle les arguments qui ont milité en faveur de cette modification de l'art. 1^{er} de nos statuts : faciliter nos relations avec les institutions scientifiques de l'étranger, faciliter certaines démarches à l'intérieur du pays, protection de nos droits vis-à-vis de nouveaux groupements qui pourraient se fonder.

Quant à la crainte exprimée par certains, et qui semble un peu exagérée, de voir un membre prendre lui-même la dénomination « académicien », il suffit de noter au procès-verbal une décision de l'assemblée précisant que ce terme ne sera pas employé à la Société Helvétique des Sciences Naturelles.

M. G. Senn, Bâle, prenant la parole, est du même avis que le Conseiller fédéral Etter en ce qui concerne le titre en langue allemande. M. R. La Nicca, Berne, fait remarquer le manque d'homogénéité entre l'énoncé français et l'énoncé allemand; en allemand en effet, il n'est pas question d'une association « jouissant de la personnalité civile »; on pourrait donc supprimer cette expression dans le texte français. M. Ch. Bernard, Genève, propose alors de mettre « association corporative (selon l'article 60 du Code civil suisse) ». M. R. Matthey, Lausanne, voudrait voir scinder le débat entre la question de principe et la question de détail concernant la rédaction. M. E. Gäumann est nettement opposé au terme d'Académie, qu'il considère comme antidémocratique; et il nous compare plus volontiers à la Société allemande des Sciences naturelles qu'à une Académie des Sciences. M. Ed. Rübel, Zurich, défend la proposition du Comité central. Prennent encore la parole MM. F. Chodat, Genève, G. Senn, Bâle, etc. — Après cette discussion nourrie, on décide de modifier le texte proposé de la façon suivante : tout d'abord le texte allemand sera « Schweizerische Naturforschende Gesellschaft » avec en apposition « Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften »; puis dans le texte français on supprime l'expression « association jouissant de la personnalité civile », en la remplaçant par « Association corporative (selon l'article 60 du Code civil suisse)».

Par 24 oui contre 8 non le texte suivant de l'art. 1er est adopté:

- La Société Helvétique des Sciences Naturelles Académie suisse des Sciences (S. H. S. N.)
- Schweizerische Naturforschende Gesellschaft Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften (S. N. G.)
- Società Elvetica di Scienze Naturali Accademia svizzera delle Scienze (S. E. S. N.)
- Societed Elvetica da las Scienzas natürelas Academia svizzra da las scienzas (S. E. S. N.)
- est une association corporative (selon l'art. 60 du Code civil suisse).

Elle a été fondée en 1815, et sa durée est illimitée. Son siège est au lieu de résidence du Comité central en charge, tant que le Sénat n'en a pas décidé autrement. Elle tient lieu de Conseil National de recherches.

Unter dem Namen...

besteht eine im Jahre 1815 gegründete Körperschaft von unbegrenzter Dauer. Ihr Sitz ist am Orte des jeweiligen Zentralvorstands, wenn nicht durch Senatsbeschluss anders bestimmt wird. Sie handelt als nationaler Forschungsrat.

- 4. Divers. Le président central informe le Sénat que le nouveau président de la Commission des Publications est M. M. Geiger-Huber, Bâle. Il informe également l'assemblée que le Comité central a appris avec satisfaction que la demande de la Société Botanique Suisse concernant une meilleure compensation de ses prestations envers l'Ecole polytechnique fédérale a été prise en considération par cette dernière. Quant aux crédits officiels accordés par les autorités fédérales aux Commissions et Sociétés affiliées de la S. H. S. N., le Comité central n'a pas perdu tout espoir de les voir améliorer dans une certaine mesure.
- 5. Election d'un membre au Comité central en remplacement du D' Carl, décédé. Le Comité central propose M. le D' P. Revilliod, Directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Genève; le Sénat approuve à l'unanimité cette candidature, qui sera présentée à l'Assemblée générale de ce même jour.

Séance levée à 12.10 heures.

3. Assemblée générale administrative de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

tenue le samedi 2 septembre 1944, à 17 heures, à l'Hôtel Waldhaus à Sils-Maria, Engadine

sous la présidence de M. le Prof. Tiercy, président, entouré des membres du Comité central.

Le procès-verbal de l'assemblée générale administrative du 28 août 1943 est adopté.

Rapport du Comité central pour 1943. Le président central donne lecture du rapport du Comité central pour l'exercice 1943 (cf. p. 217), adopté à l'unanimité.

Il ouvre ensuite la discussion sur les comptes et le rapport des vérificateurs, tels qu'ils ont été adoptés par le Sénat dans la séance du 4 juin dernier. La parole n'étant pas demandée, comptes et rapport sont adoptés à l'unanimité. La cotisation ordinaire pour 1945 est fixée à fr. 10.—comme précédemment.

Etat des membres. Le vice-président central, remplaçant le secrétaire central, donne lecture des noms des 2 membres honoraires et des